

Port de Plaisance  
De Saint-Denis d'Oléron  
**Rapport d'activités 2022**



- Mars 2023 -

Capitainerie

Régie Municipale

17650 SAINT-DENIS D'OLÉRON

Tél : 05.46.47.97.97

Email : [accueil@port-oleron.com](mailto:accueil@port-oleron.com)

Site internet : [port-oleron.com](http://port-oleron.com)



# Table des matières

1-Les limites administratives du domaine portuaire .....	3
2-Descriptif des services .....	4
3-Description des installations .....	6
4-Horaires tous services : .....	7
5-L'essentiel des chiffres 2022 : .....	8
6-Passeports Escales .....	15
7- Données comptables 2022 .....	16
8-Aspects techniques : .....	19
9-Aspects administratifs : .....	20
10-Formations des agents : .....	21
11- Manifestations et événements : .....	21
12-Label Pavillon bleu.....	22

## 1-Les limites administratives du domaine portuaire :



## **2-Descriptif des services :**

Le port de Saint Denis d'Oléron a été créé en 1989. Sa capacité d'accueil est de 730 postes à flot. 48 postes sont réservés à l'usage des plaisanciers visiteurs. Une dizaine de ces postes permet le stationnement des navires à couple augmentant la capacité d'accueil des navires en escale supérieur à 10 mètres.

Le port accueille des navires toutes tailles jusqu'à 15 mètres en forfait annuel. Des autorisations d'escale pour des navires de tailles supérieures, sur des courtes durées, en fonction de différents paramètres (taille, poids, tirant d'eau, poste disponible adéquate, durée de l'escale), peuvent être accordées.

De nombreux services aux plaisanciers sont disponibles sur le port.

Deux blocs sanitaires comprenant 17 douches, 15 WC, 14 lavabos, 2 sanitaires publics et une laverie apportent aux usagers l'ensemble des commodités d'un port moderne.

Une aire de carénage de 600 m<sup>2</sup> et un parking de stationnement de navire à terre de 20 à 25 postes permettent à l'ensemble des usagers de procéder à l'entretien de leur bateau ou de les stocker hors d'eau pour une courte durée. Deux sociétés de maintenance proposent un service de manutention et disposent d'une autorisation pour le stockage de leur matériel de levage à proximité de la zone de carénage.

Une cale d'accès au bassin, payante, permet aux usagers de petit navire sur remorque d'effectuer des mises à l'eau et aux sociétés de manutention d'exercer leur activité. L'utilisation de cette cale par les plaisanciers disposant d'un forfait d'amarrage à l'année est gratuite pour la manutention du navire déclaré au contrat.

Un ponton de service comprenant un poste de distribution de carburant (gestion externalisée) et une pompe pour la collecte des eaux noires ou grises est située à l'entrée du port.

Une base nautique gérée par une association qui accueille de nombreux stages de voile, propose la location de bateau de voile légère et organise des sessions de formation au permis bateau occupe le terre- plein SUD.

Une autorisation d'occupation est accordée pour des activités nautiques (location et sortie kayak ou paddle) à proximité de l'aire de carénage.

Une zone commerciale avec de nombreux commerces participe à l'animation du domaine portuaire (restaurations, vente de matériels de pêche, location de navire, presse, souvenirs, location de vélo, ...). Deux autorisations d'occupation du domaine public ont été accordées pour l'installation d'un manège et d'un trampoline à l'extrémité de la zone commerciale.

L'accueil des usagers du port :

L'équipe de la capitainerie assure l'accueil des usagers dans la limite des places disponibles et notamment :

- La désignation de l'emplacement des bateaux, la vérification de leur situation administrative et la perception des redevances correspondantes
- La fourniture de renseignements d'ordre nautique, commercial, administratif ou environnemental
- La gestion des emplacements libérés par les occupants contractuels
- La gestion de la liste d'attente
- De manière générale, l'optimisation de l'occupation des équipements à flot et à terre de façon à accueillir le plus grand nombre de plaisanciers dans les meilleures conditions.
- La vente de produits divers.

L'accueil est assuré tous les jours de l'année à des horaires variables, selon les saisons, en garantissant l'application des principes d'égalité et de continuité du service public.

L'équipe :

L'effectif en personnel est de 6 agents permanent à temps plein, 1 agent en emploi aidé à temps plein et 3 agents renforçant l'équipe sur les deux mois d'été.

Régulièrement, les services techniques et administratifs de la ville apportent leurs concours sur des interventions techniques ou des tâches administratives.

### 3-Description des installations :

A TERRE
1 capitainerie
1 atelier
2 sanitaires
1 laverie
1 cale de manutention
1 aire de carénage
1 parking de stockage à terre
1 cale de voile légère
4 locaux associatifs
1 local gendarmerie saisonnière
1 base nautique
13 modules commerciaux
2 parkings réservés aux plaisanciers
3 parkings publics

Plan d'eau
12 pannes
14 passerelles
1 embarcadère
1 ponton de service (carburant)
1 ponton professionnel
1 ponton d'échouage (cale)

#### 4-Horaires tous services :

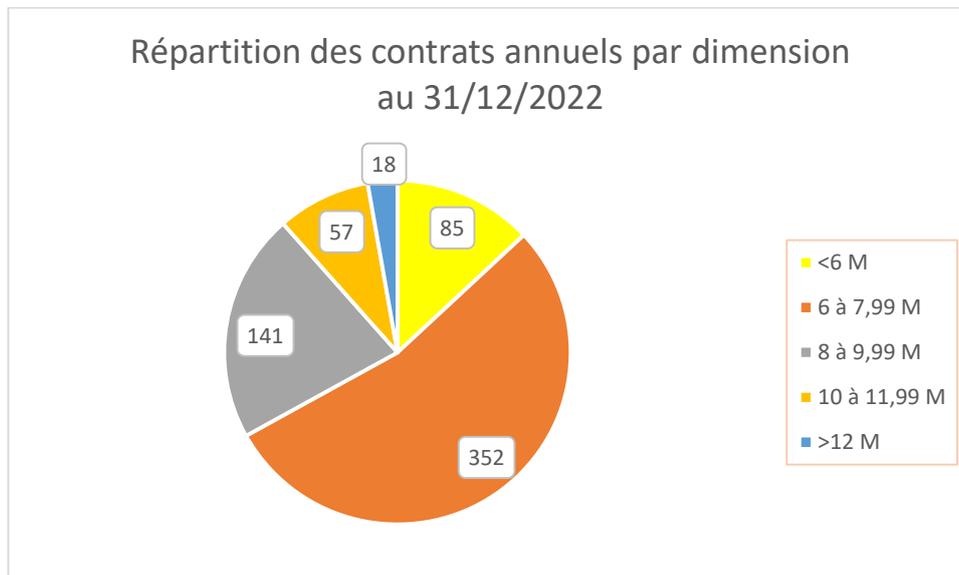
JANVIER-FÉVRIER / NOVEMBRE-DÉCEMBRE	
LUNDI au VENDREDI	8h00-12h00 14h00-18h00
WEEKEND	9h00-12h00 14h00-17h00

MARS-AVRIL-MAI-JUIN / SEPTEMBRE-OCTOBRE	
LUNDI au DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS	8h00-12h00 14h00-18h00 (horaires différés selon les marées)

JUILLET-AOUT	
LUNDI au DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS	8h00-22h00

## 5-L'essentiel des chiffres 2022 :

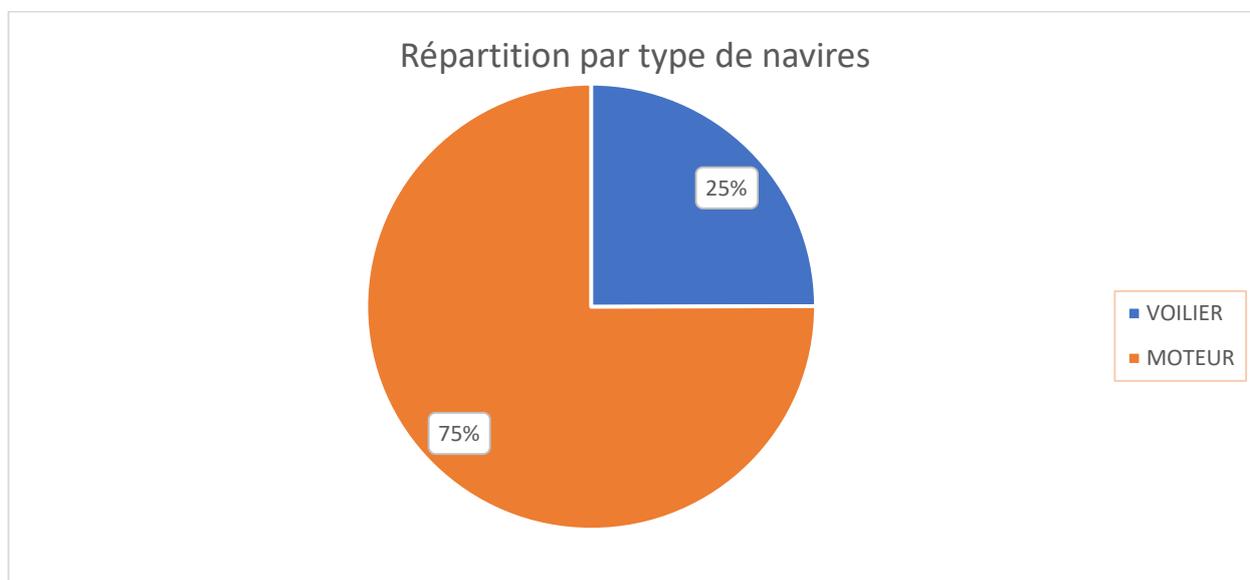
### Contrats annuels :



Nous dénombrons 653 contrats annuels au 31 décembre 2022 dont 10 multicoques.

22 contrats sont en suspension. Les emplacements laissés vacants sont réaffectés en contrats mensuels ou en passage.

Un certain nombre de places ne trouvent plus preneur. Notamment des emplacements derrière la panne K (navire de moins de 5 m) et près des enrochements (accès difficile). De même, nous notons une diminution sensible des demandes annuels pour des navires de moins de 6 m avec une largeur inférieur à 2m30. Au 31/12/2022, il ne reste que 5 demandeurs inscrits. Ils ont tous été sollicités. 4 ont décliné la proposition. Le dernier souhaite changer de catégorie.



## Liste d'attente, demande de changement de poste, résiliations :

Au 31/12/2022, la liste d'attente comptait **287** demandes (y compris les demandes de changement de poste).

A	B/C	D/E	F/G	H/I	J	K/L/M	N	Multi
5	119	31	35	27	27	37	3	3

En 2022, nous avons fait 54 nouvelles propositions d'emplacement, 20 ont été refusées.

46 demandes d'emplacement sont abandonnées, soit par choix personnels du demandeur soit à cause d'une deuxième proposition non acceptée (obligation de se réinscrire sur la liste) soit pour non -renouvellement de l'inscription.

Sur l'ensemble de l'année, nous dénombrons 88 nouvelles inscriptions.

A	B/C	D/E	F/G	H/I	J	K/M/N	MULTI
13	26	9	11	15	8	5	1

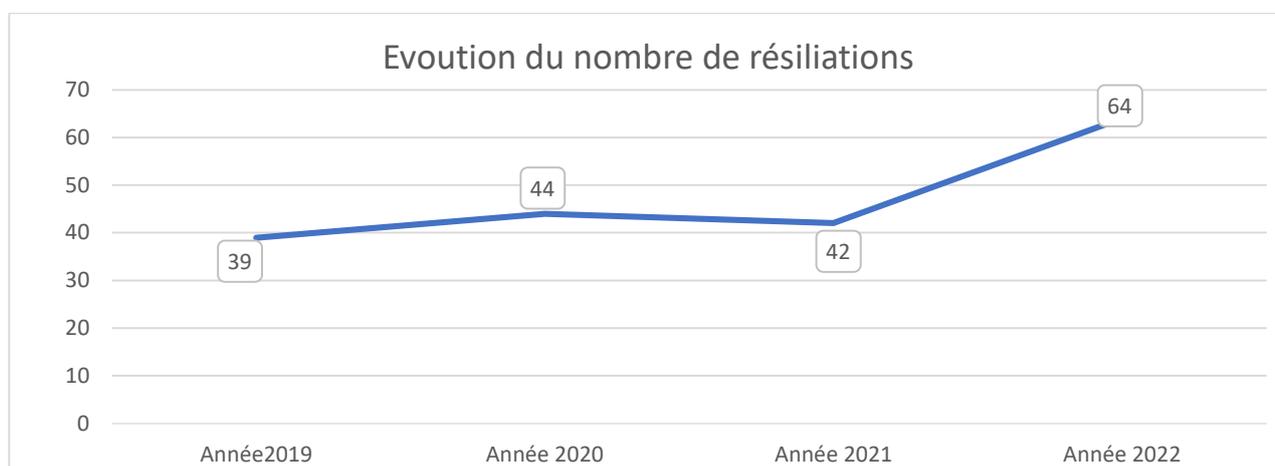
La liste de « demande de changement de poste » (changement de navire ou choix personnel des plaisanciers titulaires d'un contrat annuel) comporte 16 demandes au 31/12/2022.

Courant 2022, 23 propositions de changement de poste ont été faites. 5 ont été refusées par les demandeurs. 2 demandeurs de changement de postes se sont désistés.

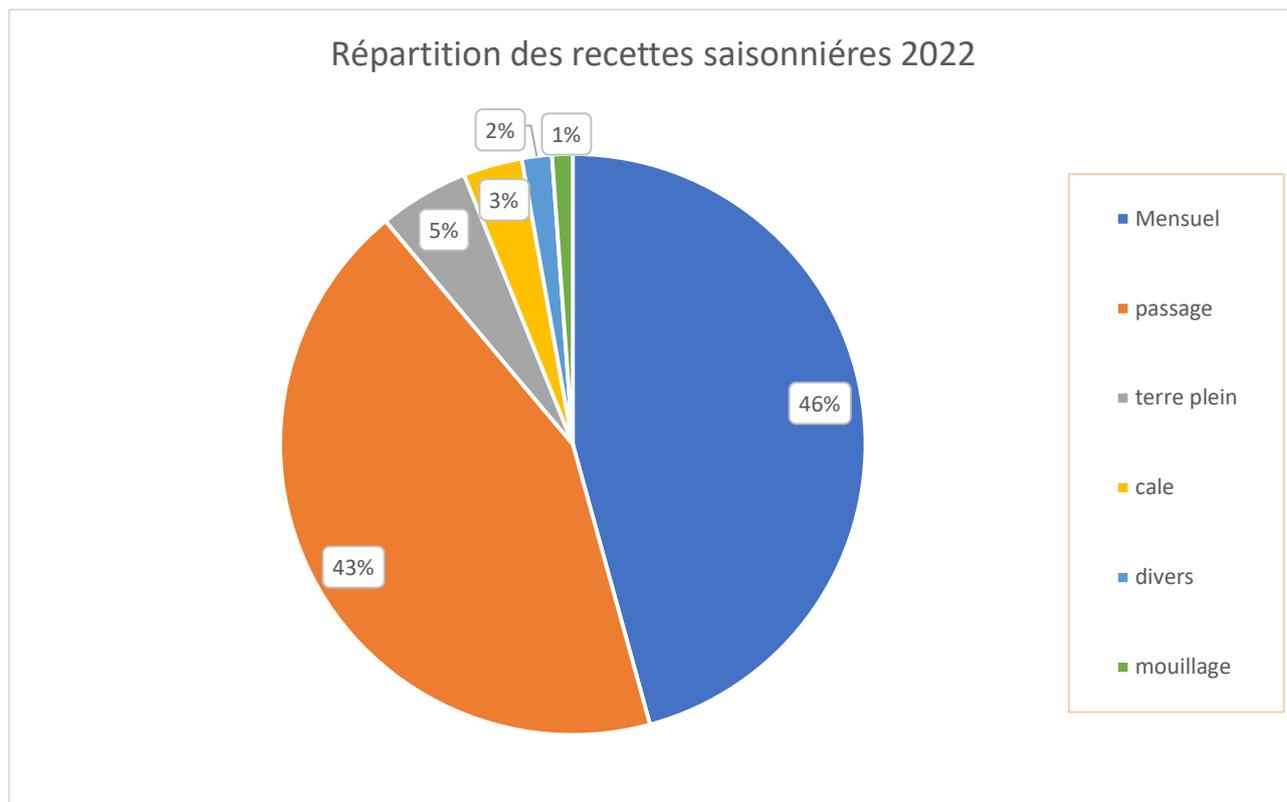
Répartition des propositions pour changement de poste :

B/C	D/E	F/G	H/I	J
11	4	2	1	3

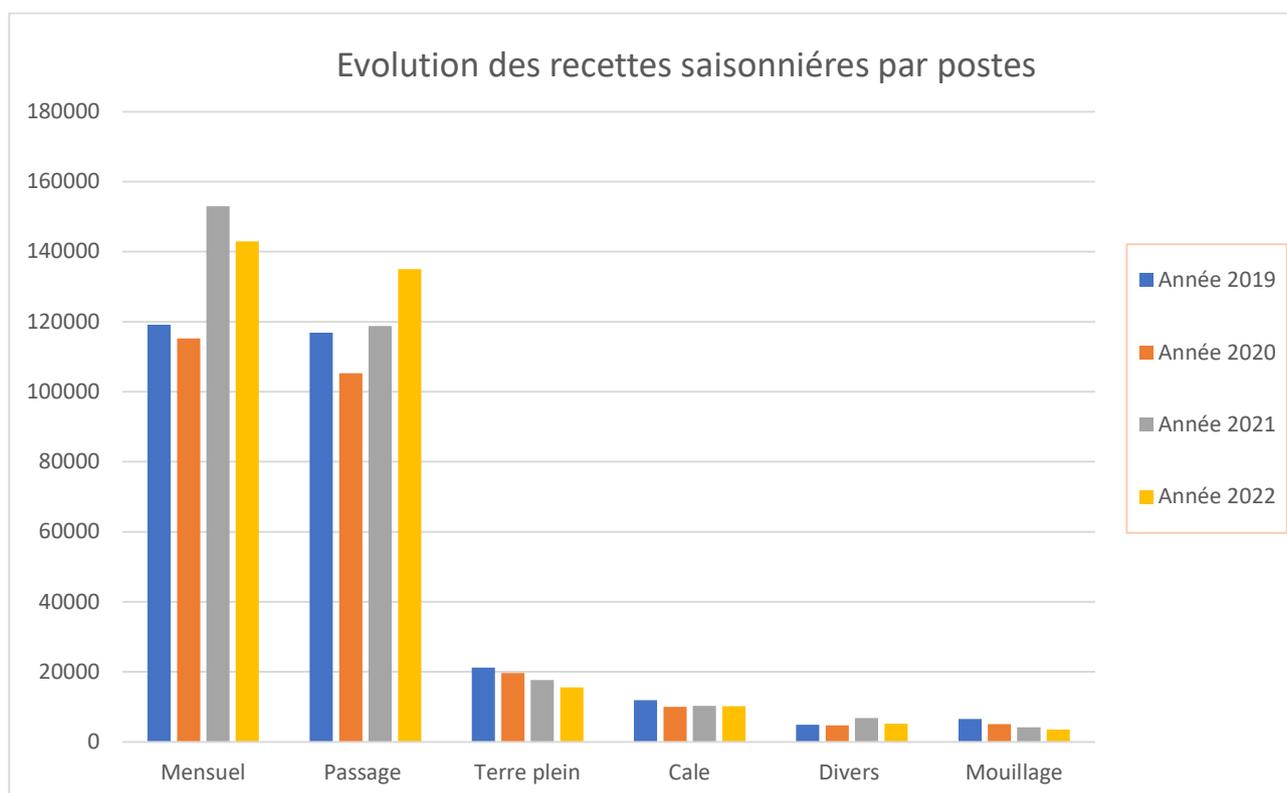
Evolutions des résiliations des contrats annuels sur les 4 dernières années :



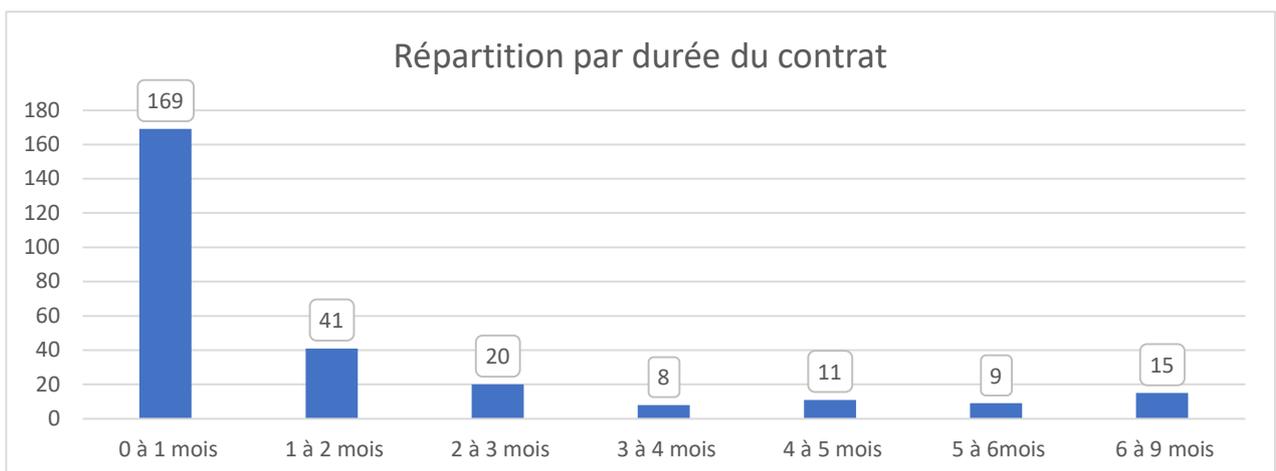
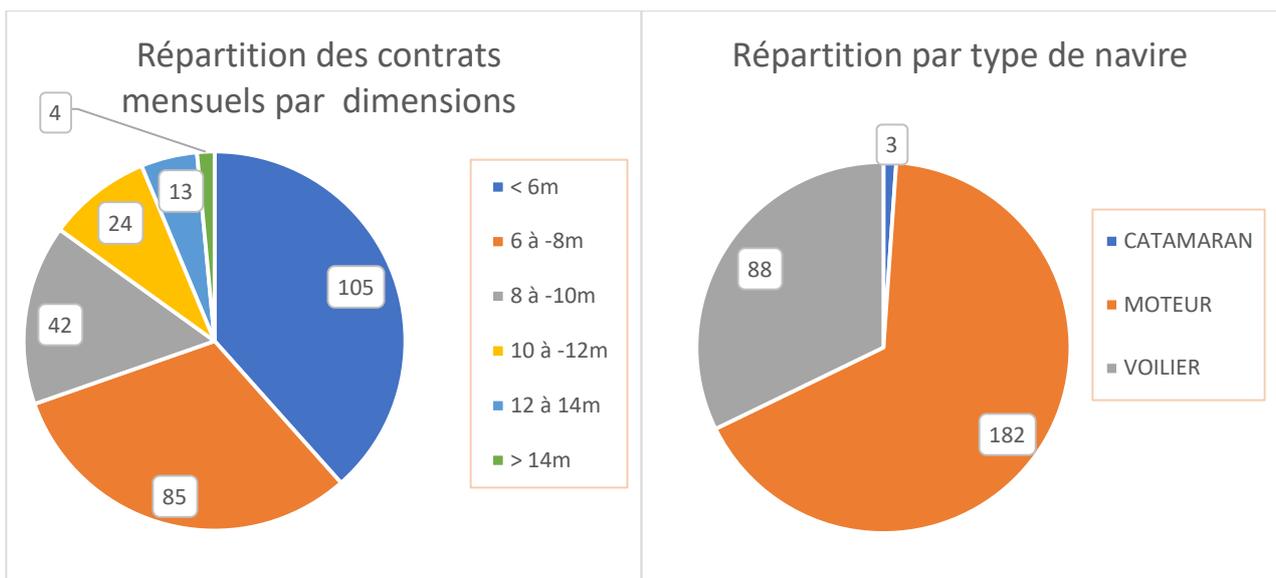
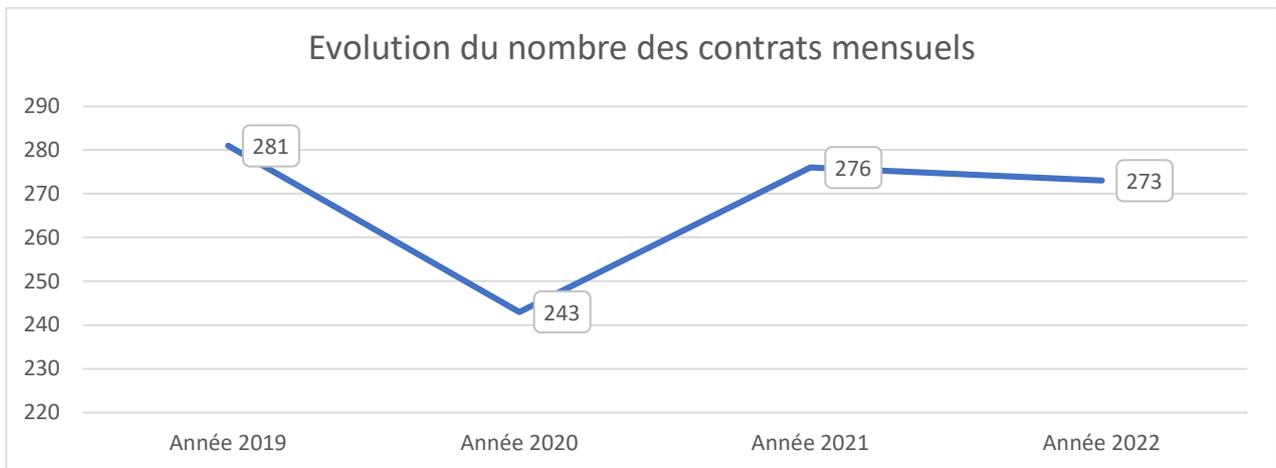
## Les recettes saisonnières :



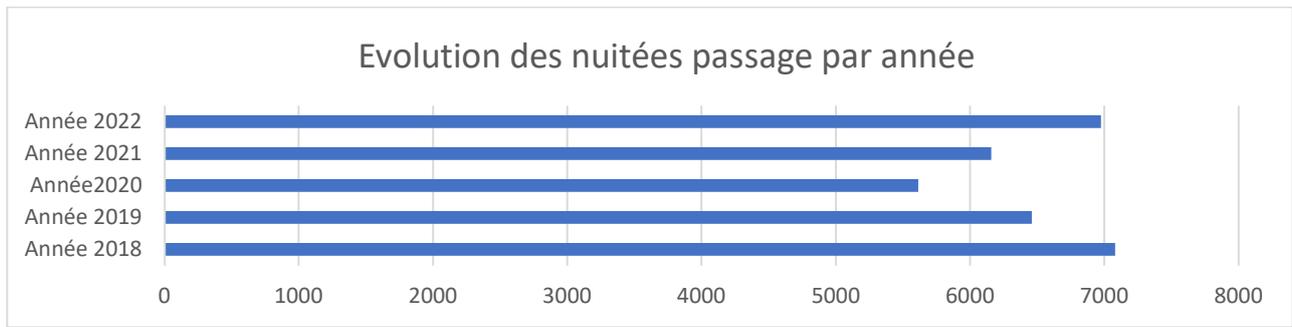
L'essentiel des recettes saisonnières proviennent des contrats mensuels et des navires de passage (89%).



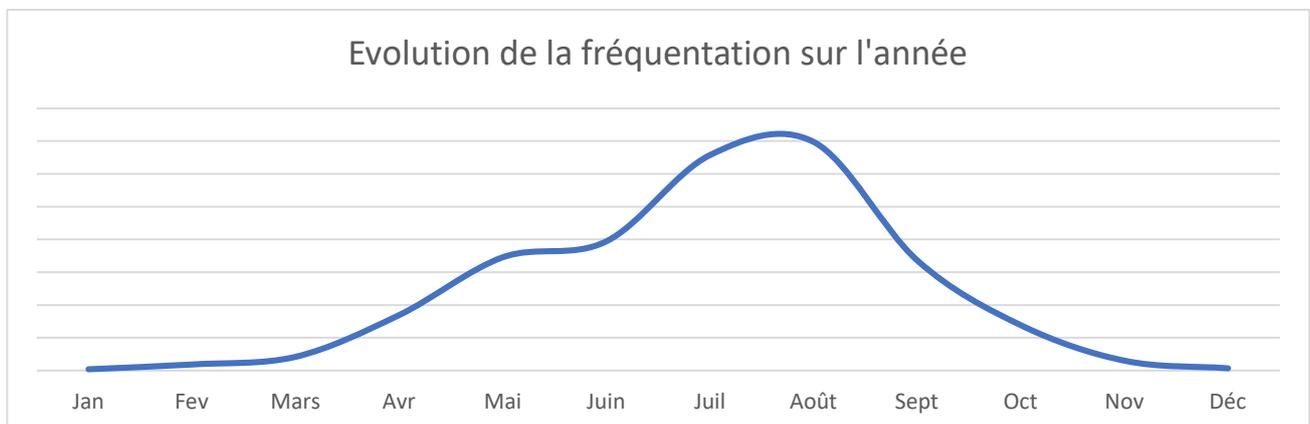
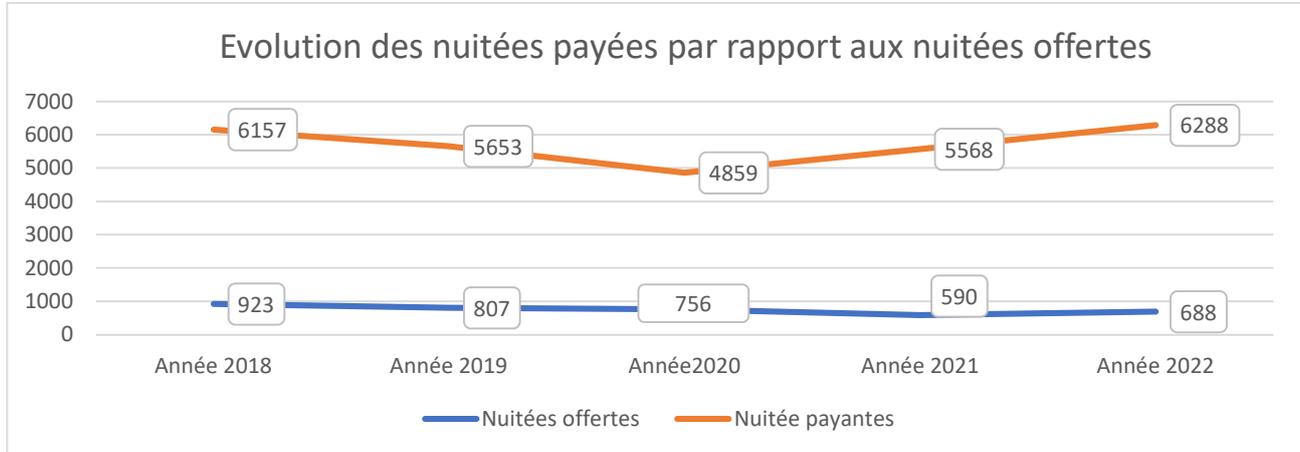
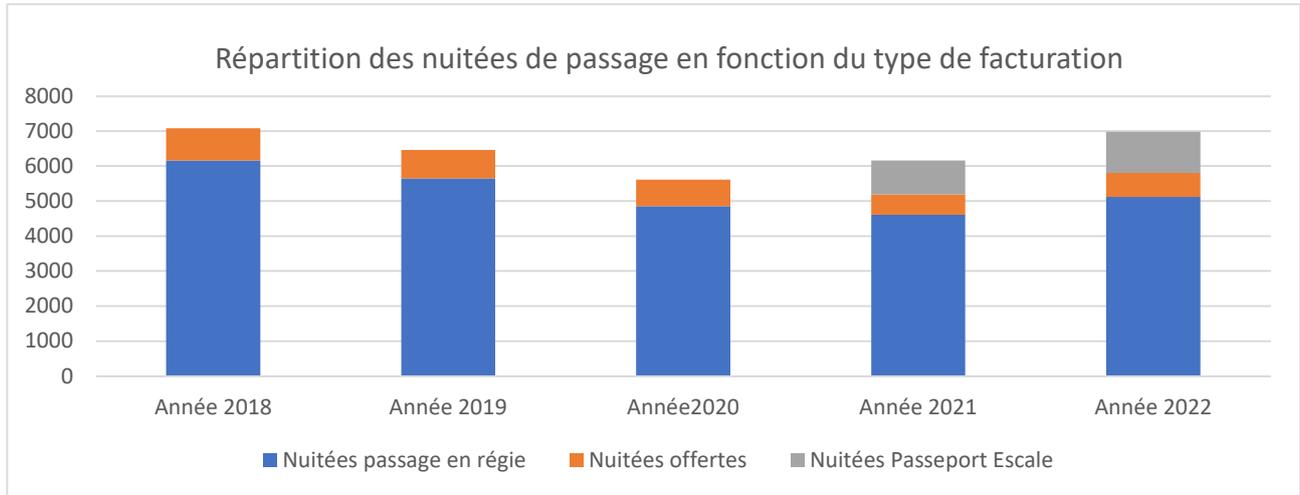
## Les contrats mensuels :



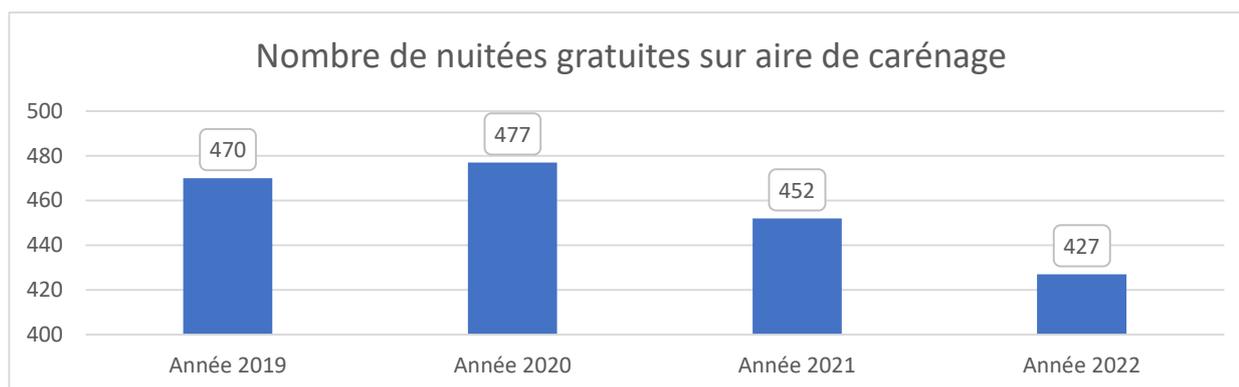
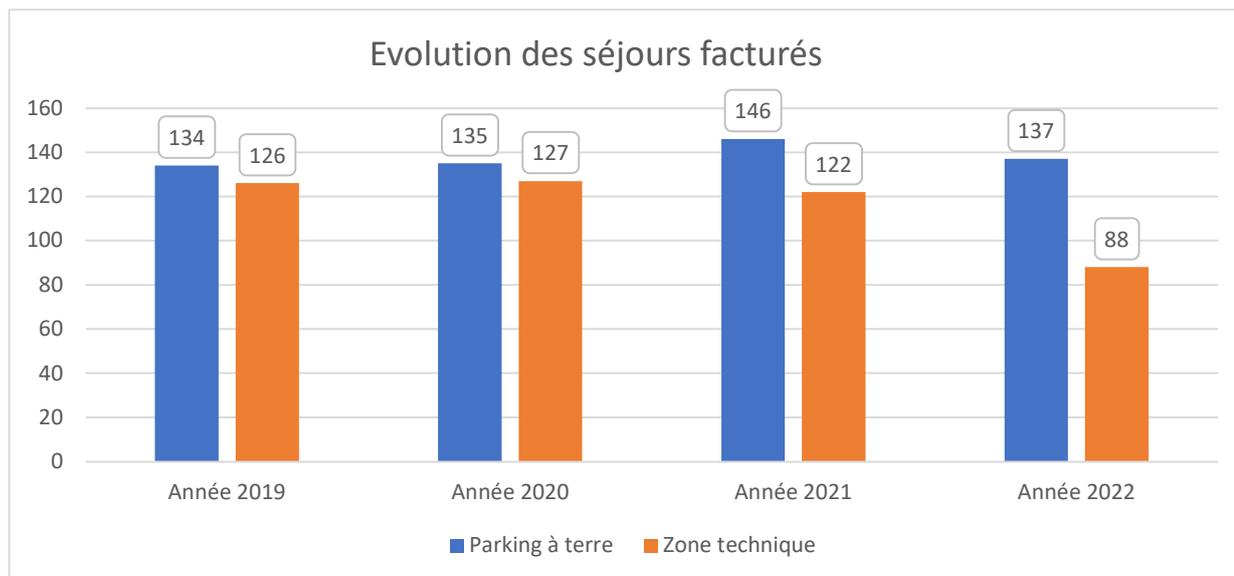
## Les escales :



Pour 2022, le nombre de nuitées de passage s'élève à 6976 soit 13.28% de plus par rapport à 2021.



## Le terre-plein (aire de carénage et parking à terre) :

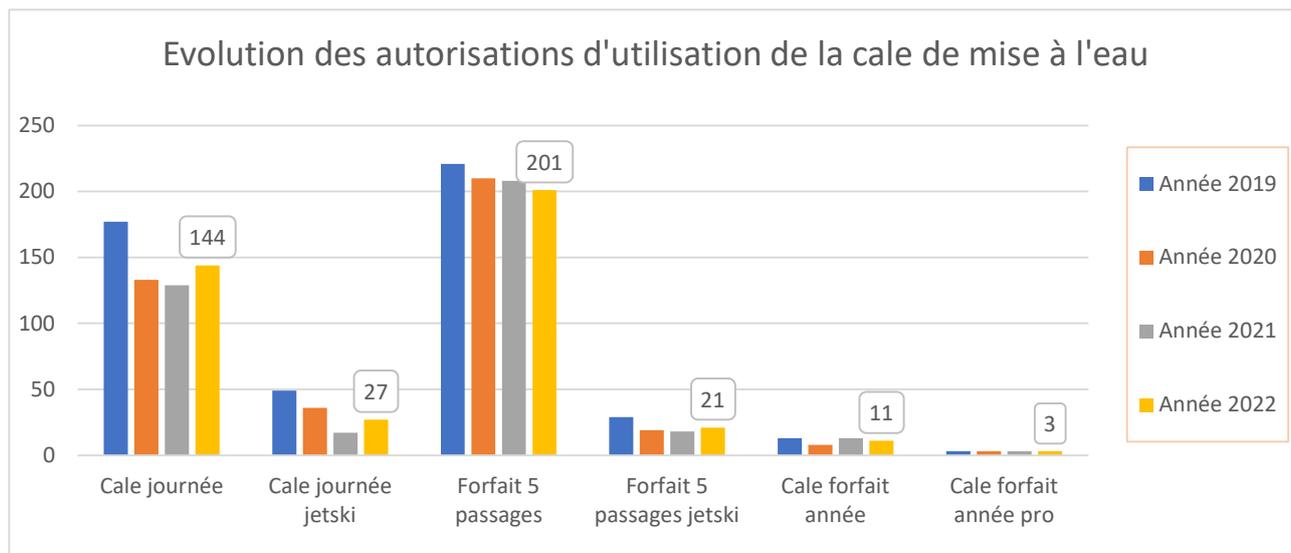


Nous notons une baisse de la fréquentation de l'aire de carénage sur 2022. Elle peut s'expliquer par les mesures préfectorales de restriction de l'usage de l'eau pour le nettoyage des navires.

Les nuitées gratuites sur l'aire de carénage correspondent aux 2 premières nuits offertes aux plaisanciers annuels pour l'entretien de leur navire.

Le pointage des présences sur l'aire technique par les agents du port s'effectuant en fin d'après-midi, les navires présents uniquement sur la journée ne se sont pas comptabilisés dans ses chiffres.

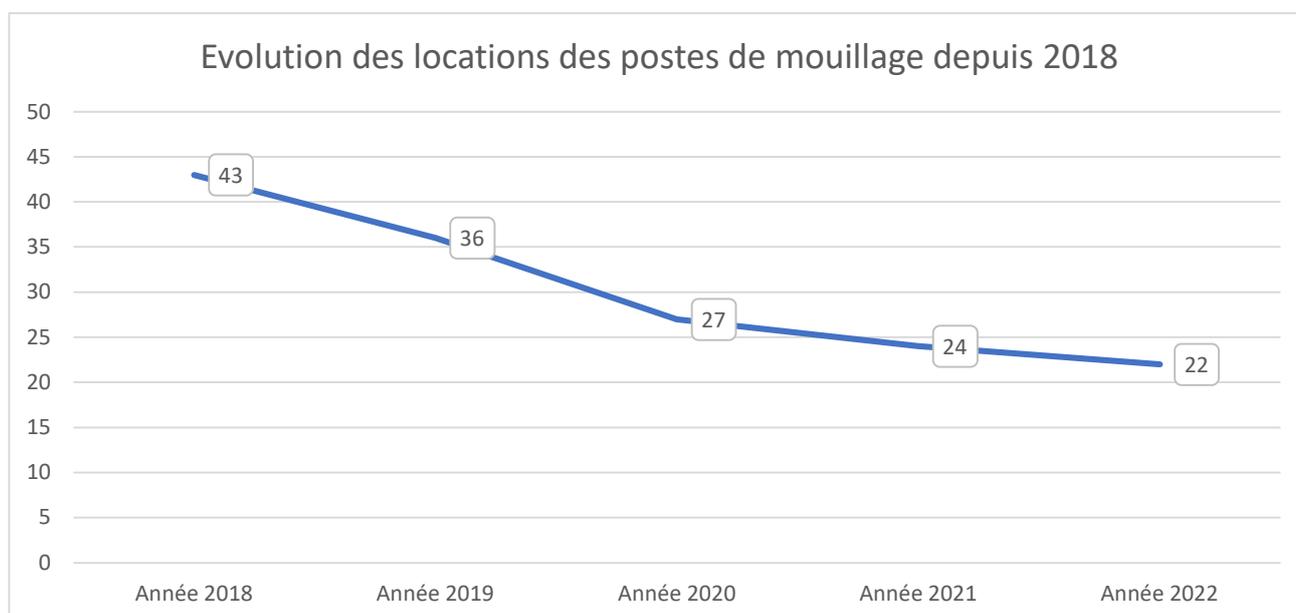
## La cale de mise à l'eau :



## Les mouillages :

Le port gère également 3 zones de mouillage : Les Alises (entre Saint Denis et La Brée), Les Huttes, et Soubregeon (en face du camping municipal). La totalité compte 48 corps-morts : Les Alises : 26 / Les Huttes : 18 / Soubregeon : 4.

Les postes sur corps-morts sont loués pour une période de 5 mois maximum (1er mai au 30 septembre). Les équipements (bouées et chaines) sont donc installés avant le 1er mai et désinstallés après le 30 septembre de chaque année. Les corps-morts restent, quant à eux, en place.



## 6-PASSEPORT ESCALES :

Depuis le printemps 2021, le port de Saint Denis d'Oléron adhère au réseau « PASSEPORT ESCALES ». Les plaisanciers qui le souhaitent peuvent s'inscrire à la capitainerie moyennant 25 euros.

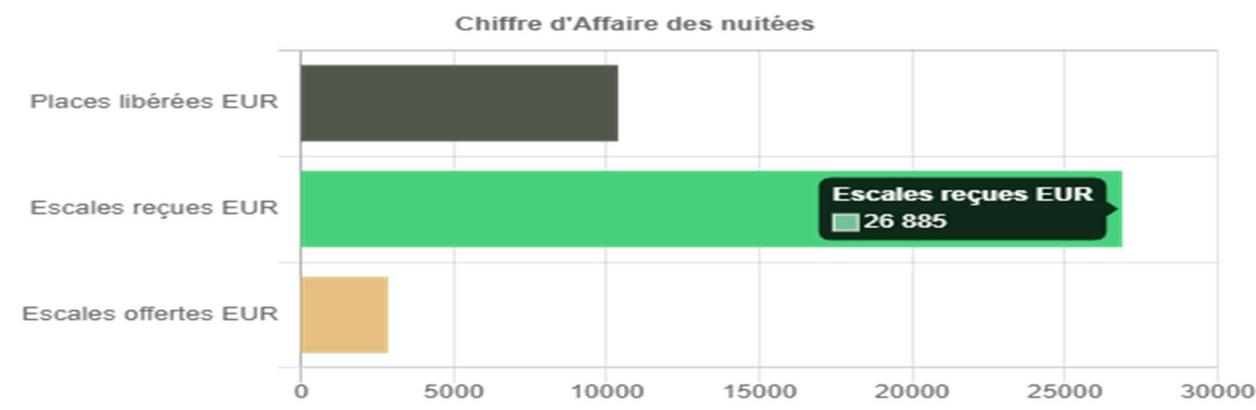
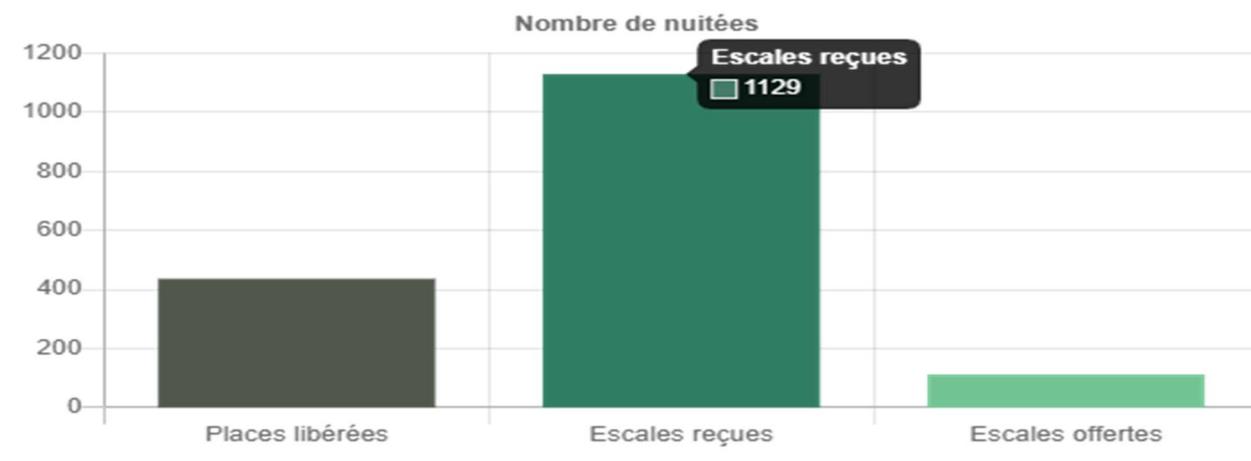
Ils bénéficient en échange de 5 nuitées gratuites dans un autre port du réseau. Seule condition, déclarer son absence avant midi pour pouvoir bénéficier de la nuit offerte le soir même dans un autre port. Ce service est réservé aux plaisanciers titulaires d'un contrat annuel.

Pour 2022, 33 plaisanciers ont adhéré à ce service et ont bénéficié de 112 nuitées offertes par le port de Saint Denis.

Inversement, nous avons hébergé pendant 1129 nuitées des navires de nombreux ports de l'Atlantique. La Rochelle et Arzal-Camöel étant les ports les plus pourvoyeurs d'escales avec respectivement 271 et 150 nuitées. L'ensemble des nuitées des escales reçues sont facturées aux ports d'origine.

Sur 121 ports du réseau, le port de Saint Denis est 19ème en terme d'attractivité.

(Données tableau de bord « Passeportescales »)



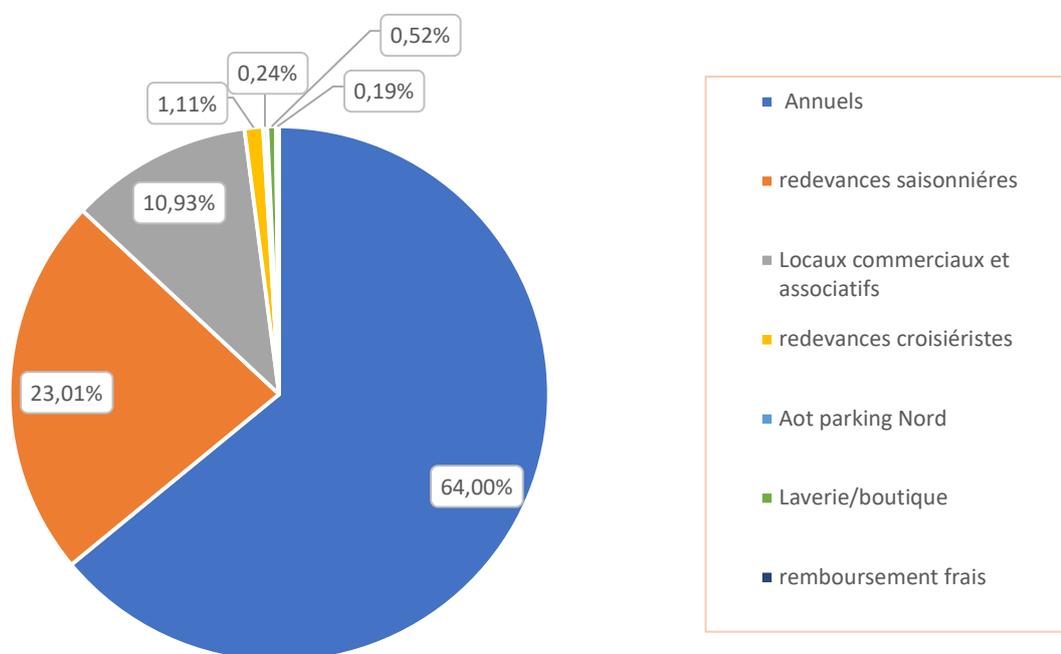
## 7- Données comptables 2022 :

COMPTES ADMINISTRATIFS SECTION FONCTIONNEMENT 2022			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Ecart
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>466 754,34</b>	<b>364 520,70</b>	<b>102 233,64</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	109 000,00	88 528,41	20 471,59
61 - SERVICES EXTERIEURS	216 654,34	146 322,05	70 332,29
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	33 100,00	18 336,54	14 763,46
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	108 000,00	111 333,70	-3 333,70
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>280 140,00</b>	<b>245 474,01</b>	<b>34 665,99</b>
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 000,00		7 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 140,00	1 922,91	217,09
64 - CHARGES DE PERSONNEL	271 000,00	243 551,10	27 448,90
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>32 000,00</b>	<b>25 839,42</b>	<b>6 160,58</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>142 531,08</b>	<b>142 531,08</b>	
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>26 000,00</b>	<b>2 473,18</b>	<b>23 526,82</b>
<b>68 - Dotations aux amortissements, dépréc. &amp;</b>	<b>115 528,00</b>	<b>115 528,00</b>	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 062 953,42</b>	<b>896 366,39</b>	<b>166 587,03</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>373 957,92</b>	<b>343 957,87</b>	<b>30 000,05</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 436 911,34</b>	<b>1 240 324,26</b>	<b>196 587,08</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Ecart
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes</b>	<b>1 280 776,00</b>	<b>1 345 916,89</b>	<b>-65 140,89</b>
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>		<b>5 000,00</b>	<b>-5 000,00</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>7 500,00</b>	<b>7 844,59</b>	<b>-344,59</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>		<b>4 191,68</b>	<b>-4 191,68</b>
<b>013 - Atténuations de charges</b>		<b>4 319,61</b>	<b>-4 319,61</b>
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>140 142,10</b>	<b>140 142,10</b>	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 428 418,10</b>	<b>1 507 414,87</b>	<b>-78 996,77</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>8 493,24</b>	<b>8 493,24</b>	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 436 911,34</b>	<b>1 515 908,11</b>	<b>-78 996,77</b>

COMPTES ADMINISTRATIFS SECTION INVESTISSEMENT 2022			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Ecart
16 - Emprunts et dettes assimilés	520 068,21	519 793,66	274,55
20 - Immobilisations incorporelles	40 000,00	11 625,00	28 375,00
21 - Immobilisations corporelles	162 708,51	60 103,18	102 605,33
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>722 776,72</b>	<b>591 521,84</b>	<b>131 254,88</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>8 493,24</b>	<b>8 493,24</b>	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>731 269,96</b>	<b>600 015,08</b>	<b>131 254,88</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2022		
	Budget	Réalisé	Ecart
001 - Excédent d'investissement reporté	97 312,04	97 312,04	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	260 000,00	260 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilés			
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>357 312,04</b>	<b>357 312,04</b>	
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>373 957,92</b>	<b>343 957,87</b>	<b>30 000,05</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>731 269,96</b>	<b>701 269,91</b>	<b>30 000,05</b>

RESULTAT 2022			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat 2022	1 240 324,26 €	1 375 766,01 €	<b>135 441,75 €</b>
Report 2021		140 142,10 €	140 142,10 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 240 324,26 €</b>	<b>1 515 908,11 €</b>	<b>275 583,85 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Résultat 2021	600 015,08 €	603 957,87 €	3 942,79 €
Report 2020		97 312,04	97 312,04 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>600 015,08 €</b>	<b>701 269,91 €</b>	<b>101 254,83 €</b>

### Répartition des recettes Produits de service 2022



### Principales dépenses de fonctionnement en € HT :

Achat de lames de bois pour ponton	12071.30
Dragage de la souille de la panne P	37420.00
Transfert de sable	34944.00
Réparation et entretien du chariot télescopique	10034.36
Redevance signalisation maritime	7048.00
Suivi benthique suite à dragage 2020/2021	9180.00

### Principales dépenses d'investissement en € HT

Reprise accès parking	11899.99
Portillons locaux déchets zone commerciale	5596.00
Vidéoprotection	8264.00
Achat navire de servitude	6402.50
Porte casier matériel Base nautique	3556.80
Diagnostic aire de carénage	11625.00
Diagnostic Pieux de guidage	12500
Matériel informatique	2713.25

### Dépenses fournitures non stockables et traitements des déchets en € HT :

Eau potable	31427.11
Electricité	19357.59
Gaz	4990.85
Déchets ménagers	7720.00
Déchets industriels spéciaux*	3117.51

\*Les **déchets industriels spéciaux** sont ceux issues de l'aire de carénage dont les résidus de balayage, les boues et liquides collectées dans le débourbeur/décanteur.

### Impôts, taxes et contributions en € HT :

Cotisation foncière des entreprises	37764.00
Taxe de séjour	3252.48
Taxe foncière	62597.22

### Aides forfaitaires libération de postes et sous-locations en € HT :

Aide forfaitaire	1500.03
Remboursement sous locations	14171.89

### Remboursement capital et charges financières en € HT :

Capital	519793.66
Intérêts	142531.08

## **8-Aspects techniques :**

Tout au long de l'année, l'équipe technique du port assure la maintenance et la surveillance des installations. Les agents techniques sont polyvalents. En plus des interventions techniques, ils assurent l'accueil des navires en escale sur le plan d'eau lorsque la saison bat son plein. Ils participent à l'accueil et l'information des usagers à la capitainerie. Ils sont de permanence, à tour de rôle, les week-ends et jours fériés sur l'ensemble de l'année. Ils participent à l'organisation des événements et des manifestations sur le domaine portuaire.

En 2022, les agents ont procédé à la rénovation de nombreux catways. Les planches de rive des pontons sont changées « au fil de l'eau ». Les pontons ont été dégraissés au nettoyeur haute pression. Les huitres sur le bas des pieux sont régulièrement retirées.

Les bornes de distribution d'eau ou d'électricité sont contrôlées et maintenues en état de fonctionnement.

Les poutres en bois servant de butée sur les emplacements des parkings de la zone commerciale ont été changées.

Les agents sont intervenus sur les trois zones de mouillage de la commune pour la préparation, le montage, le contrôle, le démontage et le remisage des lignes d'amarrage. Les bouées latérales du chenal ont été contrôlées périodiquement.

L'ensemble des installations sanitaires sont régulièrement entretenues par les agents à tour de rôle.

L'aire de carénage est débarrassée des déchets (balayage du caniveau ou de la totalité de la surface, ramassage et tri des déchets laissés au sol).

Les agents sont intervenus à plusieurs reprises lors des éléments tempétueux. En amont, par la reprise des amarres. Pendant, en intervenant si leur sécurité n'est pas mise en jeu. Et après, pour contrôler et intervenir si nécessaire.

Concernant les travaux nécessitant une externalisation, certains ont été finalisés en 2022. D'autres le seront en 2023.

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative pour la collecte et le traitement des déchets ménagers pilotée par la communauté des communes de l'île d'Oléron, les portillons des locaux de stockage des « containers poubelle » de la zone commerciale ont été modifiés. Le montant de la redevance étant calculé sur la production individuelle de déchets, il était nécessaire que l'accès aux locaux soit limité aux seuls commerçants.

Les entrées du parking « fer à cheval » situé avant la barrière du parking Nord ont été reprises.

La souille de la panne P, fortement ensablée, a été curée avec le concours de la drague « Fort Boyard » du Conseil Départemental de la Charente Maritime.

12000 m<sup>3</sup> de sable ont été extraits des pièges à sable et de l'entrée du port par l'entreprise Trézence TP. Ce sable a été déposé et régalaé sur la plage du boulevard de l'océan.

Un diagnostic de fonctionnement de l'aire de carénage notamment de l'organe de traitement des effluents a été réalisé. Face à la nécessité d'effectuer des travaux importants, une réflexion plus globale sur le fonctionnement de cette partie du port doit être engagée.

Un diagnostic de l'état des pieux de guidage des appontements a été réalisé. Des travaux de protection cathodique par pose d'anode ont débuté en 2022 et seront finalisés sur 2023. Ils sont assurés par la société Tétis. L'assistance à maîtrise d'ouvrages de la société Accoast permet de contrôler la bonne exécution de ces travaux.

Comme pour la zone commerciale, la mise en place de la redevance incitative pour la collecte et le traitement des déchets ménagers sur le port nous oblige à modifier notre organisation. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de Destination France « Port d'avenir » pour l'achat et l'installation de deux locaux « déchet » fermés par code mécanique et accessible uniquement aux plaisanciers. Une subvention de 35% est acquise. Les travaux seront réalisés en 2023.

L'entreprise Agresse 17 a été sollicité pour changer les caméras de vidéoprotection analogique vieillissantes par des caméras numériques plus performantes. Un nouvel enregistreur d'une plus grande capacité (16 entrées) a été acquis et 2 caméras supplémentaires complètent le dispositif.

La modification de la gestion d'accès au parking Nord prévue en 2022 a été retardée à cause de l'indisponibilité de certains matériels. Cette action sera finalisée début 2023.

### **9-Aspects administratifs :**

Un dossier réglementaire élaboré par le bureau d'étude Enviromer est en cours d'instruction par les services de l'état. Il s'agit d'un dossier de déclaration relatif à la loi sur l'eau afin d'obtenir une autorisation décennale pour le transfert de sable annuel. Les nouvelles contraintes environnementales nous imposent de faire des propositions de suivis complémentaires (Hermelles, zostères, protection de zone de nidification d'espèces protégées). Le but est de mieux prendre en compte l'impact de ces travaux sur le milieu naturel notamment lors de la circulation des engins sur l'estran.

L'acquisition d'une nouvelle version du logiciel métier « Seaport » est en cours de déploiement. Il sera complété par la mise en œuvre d'une version webagent pour le pointage directement sur le plan d'eau et la création d'un espace client.

## **10-Formations des agents :**

Tout au long de leur carrière, les agents bénéficient de sessions de formation afin de maintenir leur compétence et d'en acquérir de nouvelles.

Les agents ont été formés ou recyclés sur les thématiques suivantes :

- Sauveteur secouriste au travail : 2 agents
- Habilitations électriques : 2 agents
- Technique de lutte contre l'incendie : 5 agents
- Technique de calage et de manutention des navires : 1 agent
- Agent portuaire, la relation à l'utilisateur : 2 agents
- Initiation aux petits travaux de maçonnerie en milieu maritime : 1 agent
- Conduite des chariots télescopiques : 2 agents
- Journée technique APPA : les autorisations d'occupation du domaine public à vocation économique : 1 agent
- Formation d'intégration à la fonction publique territoriale : 2 agents
- Technique d'hygiène et de désinfection des locaux sanitaires : 1 agent
- Formation logiciel métier Seaport : 5 agents

## **11- Manifestations et événements :**

20 associations (225 navires) ont été accueillies au port et ont pu bénéficier d'une remise « groupe » sur la redevance portuaire.

Deux associations ont bénéficié de la gratuité à la vue du caractère social de leur rassemblement. Il s'agit de l'association « Initiative Grand Large », 21 bateaux, qui permet à des jeunes issus de foyer de protection de l'enfance de naviguer sur un week-end dans le pertuis. La deuxième est l'association « Défi Découvert Voile », 14 navires, qui fait naviguer des personnes à mobilité réduite.

Le port a mis à disposition de l'association Amicale des pêcheurs d'Antioche des emplacements et une zone de stationnement de remorques pour l'organisation du concours de pêche « Open Bar ». Malheureusement, le concours a dû être annulé en raison de la canicule.

L'esplanade de la capitainerie et le parking de la Boirie ont été mis à disposition de l'association APPSD pour la tenue de la brocante annuelle du port.

Pour l'organisation du Raid Cata Oléron, le port a mis à disposition des emplacements pour les navires de sécurité ainsi que des zones de parking.

La commune de Saint Denis d'Oléron est partenaire de l'organisation du « Tour de La Charente Maritime à la voile ». Cette manifestation d'ampleur est organisée à l'initiative du Conseil départemental 17 et du Comité Départemental de Voile 17. L'office de tourisme de l'île d'Oléron, le Yacht club d'Oléron et les associations de plaisanciers du port (APPSD, APA, Apnée) contribuent à l'animation de cet événement. Les voiliers d'une course-régate et

d'un rallye sont accueillis au ponton visiteur par les agents du port en début de soirée.

En attendant l'arrivée de la course, des animations sont proposées sur le plan d'eau et sur un village expo sur le terre-plein de la capitainerie.

## **12-Label Pavillon bleu**

### **CONCLUSION DE L'AUDITEUR / AUDITRICE SUITE A LA VISITE DU PORT**

*Vous respectez de façon générale les critères du Pavillon Bleu, et nous vous encourageons à poursuivre vos efforts en matière de gestion environnementale. De très bonnes actions ont été mises en place.*

*Nous avons apprécié vos panneaux le long du port sensibilisant aux écogestes et aux impacts de la pollution sur la biodiversité. Nous soulignons notamment vos nombreux affichages en capitainerie concernant la pêche, la faune et la flore du site. Cependant, nous vous demandons de mettre en place un plan de port proche de la capitainerie et de revoir vos affichages vieillissants côté parking. Vous pouvez également préciser les dates/horaires et les contacts pour vos activités de sensibilisation, qui sont tout à fait pertinentes par ailleurs.*

*Concernant les déchets, plusieurs messages de sensibilisation aux mégots et des cendriers sont en place devant chaque ponton. Plusieurs panneaux sont également en place pour les déjections canines. De plus, vous participez à l'opération "Je navigue, je trie" de Gestes Propres. Nous notons que vous collectez de nombreux déchets et vous avez installé un composteur sur le quai, une belle initiative ! Nous soulignons également vos actions de recyclage et votre implication dans l'économie circulaire. (Recyclage de voiles usagées, de gilets de sauvetage, etc).*

*Vous sensibilisez les plaisanciers à la gestion de l'énergie et de l'eau par diverses actions (LED, énergie solaire, ravitaillement limité, etc) et informations sur le port.*

*Vous vendez également en capitainerie des produits ménagers et cosmétiques respectueux de l'environnement. En revanche, il est impératif d'utiliser des produits écolabellisés pour l'entretien du port.*

*Afin d'informer et d'inciter les plaisanciers à l'utilisation de la pompe de récupération des eaux noires, vous allez mettre en place une newsletter. Nous vous encourageons dans ce sens !*

*Enfin, si malgré toutes vos connaissances vous aviez des questions touchant au thème de l'écologie, n'hésitez pas à contacter notre équipe (pavillonbleu@teragir.org)*